

AR Prefecture

016-200054047-20240212-2024_02_12_14-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

Je vous propose donc de m'autoriser à signer les conventions avec pôle emploi et les contrats de travail à durée déterminée, ainsi que les avenants, pour une durée de 12 mois.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** la création d'un poste d'agent polyvalent des services techniques, à compter du 1^{er} Mars 2024 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».
- **VALIDE** le contrat d'accompagnement dans l'emploi à cet effet pour une durée initiale de 12 mois.
- **VALIDE** la durée du travail fixée à 24 heures par semaine.
- **VALIDE** la rémunération fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.
- **AUTORISE** l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 13 février 2024



Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

